

FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS
(non vérifié)

Le 31 mars 2007



FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES

Bilans consolidés

(non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	Notes	Au 31 mars 2007	Au 31 décembre 2006
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie		0.2 \$	0.7 \$
Distributions à recevoir		34.5	28.5
Sommes à recevoir d'apparentés	7	4.5	-
		39.2	29.2
Placements	2	4,638.7	4,141.0
Total de l'actif		4 677.9 \$	4 170.2 \$
Passif et avoir des porteurs de parts			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer		0.1 \$	0.2 \$
Distributions à verser	5	32.3	28.3
Sommes à payer à des apparentés	7	208.0	0.9
		240.4	29.4
Avoir des porteurs de parts	3	4,437.5	4,140.8
Total du passif et de l'avoir des porteurs de parts		4 677.9 \$	4 170.2 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES

État consolidé des résultats

(non vérifié)

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2007

(en millions de dollars, sauf le résultat par part)

	Notes	
Produits d'exploitation		96.7 \$
Charges d'exploitation		0.9
		95.8
Intérêts débiteurs	7	1.1
Bénéfice net		94.7 \$
Résultat par part		
Bénéfice de base et dilué par part	4	0.71 \$

État consolidé du résultat étendu

(non vérifié)

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2007

(en millions de dollars)

	Note	
Bénéfice net		94.7 \$
Autres éléments du résultat étendu		2.9
Résultat étendu		97.6 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES

État consolidé de l'avoir des porteurs de parts

(non vérifié)

Pour la période terminée le 31 mars 2007

<i>(en millions de dollars)</i>	Notes	Capital déclaré	Surplus d'apport	Bénéfices accumulés	Distributions déclarées	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Avoir des porteurs de parts
Solde au 31 décembre 2006		4 140.7 \$	- \$	163.1 \$	(163.0) \$	- \$	4 140.8 \$
Bénéfice net		-	-	94.7	-	-	94.7
Distributions déclarées	5	-	-	-	(96.0)	-	(96.0)
Émission de parts	3	394.0	-	-	-	-	394.0
Rachat de parts	3	(0.1)	-	-	-	-	(0.1)
Parts rachetées aux fins de leur annulation	3	(78.6)	-	-	-	-	(78.6)
Excédent de la valeur déclarée sur le montant du rachat de parts	3	-	7.7	-	-	-	7.7
Régime de parts différées	6	-	4.3	-	-	-	4.3
Ajustement de reclassement d'une entité émettrice comptabilisée à la valeur de consolidation	1	-	-	0.6	-	(32.8)	(32.2)
Autres éléments du résultat étendu d'une entité émettrice comptabilisée à la valeur de consolidation		-	-	-	-	2.9	2.9
Solde au 31 mars 2007		4 456.0 \$	12.0 \$	258.4 \$	(259.0) \$	(29.9) \$	4 437.5 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES

État consolidé des flux de trésorerie

(non vérifié)

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2007

(en millions de dollars)

	Notes	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net		94.7 \$
Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Produit tiré des placements à la valeur de consolidation		(96.7)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation		1.5
		(0.5)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit d'un prêt accordé par un apparenté	7	69.9
Rachat de parts aux fins d'annulation	3	(70.9)
Rachat de parts	3	(0.1)
Achat de parts aux termes du régime de réinvestissement des distributions et d'achat de parts facultatif	3	(3.2)
Distributions en espèces versées aux porteurs de parts		(88.8)
		(93.1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Distributions en espèces reçues liées aux placements à la valeur de consolidation		93.1
		93.1
Diminution nette de la trésorerie		(0.5)
Trésorerie au début		0.7
Trésorerie à la fin		0.2 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES
Notes complémentaires
(Non vérifié)
Le 31 mars 2007

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales est une fiducie à capital variable non constituée en société créée le 30 mars 2006. Toute utilisation des termes « nous », « nos/notre » ou « le Fonds » fait référence au Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales.

Le 7 juillet 2006, a été conclu le plan d'arrangement (l'arrangement) visant à regrouper les opérations de télécommunications sur fil d'Aliant Inc. (Aliant) dans les provinces du Canada atlantique, les opérations de technologies de l'information et autres opérations connexes avec les opérations de télécommunications sur fil de Bell Canada dans certaines régions rurales de l'Ontario et du Québec (l'entreprise regroupée) et la participation indirecte de 63,4 % de Bell Canada dans NorthernTel, Société en commandite (NorthernTel) et Télébec, Société en commandite (Télébec), tel qu'il est décrit dans la circulaire d'information de la direction d'Aliant datée du 14 avril 2006. Par suite de l'arrangement, le Fonds détient une participation indirecte dans l'entreprise regroupée et NorthernTel et Télébec.

Le 30 janvier 2007, nous avons acquis la participation indirecte restante de 36,7 % dans NorthernTel et Télébec en transformant en société fermée le Fonds de revenu Bell Nordiq. Dans le cadre de la transaction, le Fonds de revenu Bell Nordiq devait payer à ses porteurs de parts inscrits à la fin de la séance le 26 janvier 2007 une distribution spéciale de 4,00 \$ par part en espèces le 29 janvier 2007. Le 30 janvier 2007, nous avons acquis les actifs et les passifs du Fonds de revenu Bell Nordiq, en échange de 13 467 791 parts du Fonds. Le 30 janvier 2007, le Fonds de revenu Bell Nordiq a racheté ses parts, en échangeant 0,4113 part du Fonds contre chaque part du Fonds de revenu Bell Nordiq en circulation. Les parts du Fonds de revenu Bell Nordiq à la Bourse de Toronto (TSX) ont par la suite été retirées de la cote.

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les PCGR) du Canada, en utilisant les mêmes mode de présentation et méthodes comptables que pour nos états financiers consolidés vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, à l'exception de l'adoption de nouvelles méthodes comptables présentées ci-dessous. Ces états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés doivent être lus en parallèle avec nos états financiers consolidés vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

Nous consolidons les comptes des filiales sur lesquelles nous exerçons un contrôle, Fiducie Placements Bell Aliant et Fiducie Bell Nordiq, et nous comptabilisons à la valeur de consolidation les placements sur lesquels nous exerçons une influence notable.

- Par l'entremise de Fiducie Placements Bell Aliant, nous détenons une participation de 81,5 % dans Placements Bell Aliant Communications régionales Inc. (Placements Bell Aliant, commandité) et Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Placements Bell Aliant, s.e.c.), laquelle consolide les filiales qui exploitent l'entreprise regroupée et détient une participation de 63,3 % dans NorthernTel et Télébec. Ces états financiers doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés au 31 mars 2007 de Placements Bell Aliant, s.e.c.
- Par l'entremise de Fiducie Bell Nordiq, nous détenons une participation de 36,7 % dans NorthernTel et Télébec.

Toutes les opérations intersociétés importantes ont été éliminées lors de la consolidation.

FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES
Notes complémentaires
(Non vérifié)
Le 31 mars 2007

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Mode de présentation (suite)

Des chiffres comparatifs sont présentés dans le bilan consolidé. Puisque nous n'avons exercé aucune activité durant le premier trimestre de 2006, aucune information comparative n'est présentée dans les états consolidés des résultats, de l'avoir des porteurs de parts et des flux de trésorerie.

Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, nous avons adopté les nouvelles normes comptables suivantes, publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) :

- chapitre 3855 intitulé « Instruments financiers — comptabilisation et évaluation »;
- chapitre 3865 intitulé « Couvertures »;
- chapitre 1530 intitulé « Résultat étendu »;
- chapitre 3251 intitulé « Capitaux propres »;
- chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers — informations à fournir »;
- chapitre 3863 intitulé « Instruments financiers — présentation ».

Les nouvelles normes exigent que nous présentions un état consolidé du résultat étendu qui reflète les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, lequel est présenté à titre d'élément distinct de l'avoir des porteurs de parts.

L'adoption de ces chapitres n'a pas eu d'incidence directe sur la façon dont nous comptabilisons et évaluons nos actifs et passifs financiers. Placements Bell Aliant, s.e.c. a inscrit un ajustement de reclassement au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu et des bénéfices accumulés d'ouverture en raison de l'adoption des normes, ainsi que d'autres éléments du résultat étendu durant les trois mois terminés le 31 mars. Par suite de notre placement à la valeur de consolidation dans Placements Bell Aliant, s.e.c., nous avons comptabilisé les montants liés à notre participation indirecte.

Le tableau qui suit présente un sommaire des ajustements de reclassement effectués à notre bilan le 1^{er} janvier 2007 par suite de l'adoption des nouvelles normes :

Bilan consolidé <i>(en millions de dollars)</i>	Augmentation (Diminution)
Placements	(32,2) \$
Bénéfices accumulés	0,6 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(32,8)

Les états financiers consolidés de la période précédente n'ont pas été retraités et les changements mentionnés ci-dessus n'ont pas eu d'incidence sur notre état consolidé des résultats.

FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES
Notes complémentaires
(Non vérifié)
Le 31 mars 2007

2. PLACEMENTS

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2007	Au 31 décembre 2006
Placements Bell Aliant, s.e.c.	4 111,7 \$	4 141,0 \$
Télébec et NorthernTel	527,0	-
	4 638,7 \$	4 141,0 \$

Durant les trois mois terminés le 31 mars 2007, le placement dans Placements Bell Aliant, s.e.c. a connu une baisse en raison de l'adoption des normes liées aux instruments financiers, comme le précise la note 1.

Le 30 janvier 2007, nous avons acquis la participation restante de 36,7 % dans NorthernTel et Télébec par l'entremise de l'acquisition des actifs et des passifs du Fonds de revenu Bell Nordiq, ayant une valeur comptable nette de 175,0 M\$. Le Fonds de revenu Bell Nordiq détenait 100,0 % des parts et des effets émis par la Fiducie de revenu Bell Nordiq qui, quant à elle, détenait une participation de 36,7 % dans NorthernTel et Télébec. Nous avons échangé 13 467 791 parts du Fonds, d'une valeur totale de 394,0 M\$ (note 3), contre les actifs et les passifs du Fonds de revenu Bell Nordiq. La valeur totale a été calculée selon le prix moyen pondéré des parts du Fonds pour les cinq jours précédant le 30 janvier 2007. La différence entre le coût du placement, incluant le coût de transaction et la valeur comptable nette des actifs et passifs à la date de l'acquisition, était de 223,4 M\$, et cette somme a été incluse dans le coût du placement. Comme la répartition du prix d'achat notionnel n'est pas finale, la valeur totale a été affectée à l'écart d'acquisition.

La valeur du placement dans NorthernTel et Télébec comprend des frais d'un montant de 4,4 M\$ engagés directement dans le cadre de l'acquisition et de la prise en charge d'un prêt de 131,0 M\$ (note 7).

3. AVOIR DES PORTEURS DE PARTS

Parts émises et en circulation

Le tableau suivant détaille la variation des parts du Fonds émises et en circulation :

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Nombre de parts	Capital déclaré
Parts du Fonds au 31 décembre 2006	124 115 890	4 140,7 \$
Émission de parts (note 2)	13 467 791	394,0
Rachat de parts	(3 036)	(0,1)
Ajustement lié aux fractions de parts	(59)	-
Parts rachetées aux fins d'annulation	(2 384 200)	(78,6)
Parts du Fonds au 31 mars 2007	135 196 386	4 456,0 \$

Le 28 février 2007, nous avons amorcé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui nous permet, par l'intermédiaire de la TSX, de racheter de temps à autre au cours du marché nos parts en circulation contre un montant en espèces, jusqu'à concurrence d'un nombre de 13 738 000 parts, ce qui représentait environ 10,0 % de notre flottant en circulation au 26 février 2007. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités arrivera à

FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES
Notes complémentaires
(Non vérifié)
Le 31 mars 2007

3. AVOIR DES PORTEURS DE PARTS (suite)

Parts émises et en circulation (suite)

échéance le 27 février 2008. Pour les trois mois terminés le 31 mars 2007, nous avons acquis 2 384 200 parts aux fins d'annulation pour un prix total de 70,9 M\$, ce qui a réduit notre capital déclaré de 78,6 M\$ et a accru notre surplus d'apport de 7,7 M\$.

Régime de réinvestissement des distributions et d'achat de parts facultatif

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2007, nous avons acheté 131 044 parts sur le marché libre plutôt que de verser des distributions totalisant 3,2 M\$ et relativement à des achats en espèces facultatifs de 0,6 M\$.

4. BÉNÉFICE PAR PART

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2007

(en millions de dollars, sauf les montants par part)

De base :

Bénéfice net	94,7 \$
--------------	---------

Nombre moyen pondéré de parts en circulation	132 722 910
--	-------------

Bénéfice de base par part	0,71 \$
---------------------------	---------

Dilué :

Bénéfice net	94,7 \$
--------------	---------

Ajouter les distributions sur les parts de société en commandite échangeables de :

Placements Bell Aliant, s.e.c.	19,7
--------------------------------	------

Bell Aliant Communications régionales, s.e.c. (Bell Aliant, s.e.c.)	50,4
---	------

	164,8 \$
--	----------

Nombre moyen pondéré de parts en circulation	132 722 910
--	-------------

Ajouter les parts de société en commandite échangeables :

Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 de Placements Bell Aliant, s.e.c.	28 168 803
--	------------

Parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c.	72 205 024
---	------------

Parts différées	315 438
-----------------	---------

	233 412 175
--	-------------

Bénéfice dilué par part	0,71 \$
-------------------------	---------

Les parts de société en commandite échangeables sont censées, autant que possible, être l'équivalent économique de nos parts. Si les porteurs des parts de société en commandite échangeables souhaitent effectuer un échange contre nos parts, les distributions versées actuellement aux porteurs par Placements Bell Aliant, s.e.c. et par Bell Aliant, s.e.c. nous seraient versées directement.

Les parts différées représentent les parts en circulation dans le cadre du régime de parts différées, présenté à la note 6.

FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES
Notes complémentaires
(Non vérifié)
Le 31 mars 2007

5. DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par part)</i>	Distributions mensuelles	Distributions par part
Date de clôture des registres		
31 janvier 2007	31,4 \$	0,2283 \$
28 février 2007	32,3	0,2350
30 mars 2007	32,3	0,2350
Total des distributions déclarées	96,0 \$	0,6983 \$

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2007, les distributions versées par Placements Bell Aliant, s.e.c., NorthernTel et Télébec ont totalisé 99,1 M\$, ou 0,7466 \$ par part.

6. RÉGIME DE RÉMUNÉRATION À BASE DE PARTS

Régime d'achat de parts des employés

Au total, 566 816 parts du Fonds ont été achetées sur le marché libre pour les employés des filiales de Placements Bell Aliant, s.e.c. La charge de rémunération a été comptabilisée par ces filiales.

Régime de parts différées

Durant les trois mois terminés le 31 mars 2007, nous avons finalisé le régime de parts différées destiné à certains dirigeants et membres de la haute direction de Placements Bell Aliant, s.e.c. et de ses filiales afin de mieux harmoniser leur rémunération incitative à long terme avec le rendement total pour les porteurs de parts.

Aux termes de ce régime de parts différées, nous pouvons attribuer à des membres admissibles du régime le nombre d'unités différées que nous déterminons à titre de prime ou relativement aux services fournis par le membre pendant l'année de l'attribution, et ce, au moment où nous le jugeons opportun. À la date d'attribution, les parts différées attribuées aux membres seront portées au crédit de ces derniers. Les bénéficiaires des attributions ont également le droit de recevoir des parts différées supplémentaires en fonction des distributions en espèces qui auraient été reçues si la part différée dont les droits sont acquis avait été convertie en part du Fonds. Le membre du régime peut détenir les parts différées dans un compte jusqu'à la fin de la deuxième année suivant la cessation d'emploi ou le départ à la retraite. Nous pouvons émettre jusqu'à concurrence de 1 200 000 parts supplémentaires sur le capital autorisé au titre des attributions effectuées dans le cadre de ce régime de parts différées.

Le tableau qui suit présente un sommaire de la situation du régime de parts différées au 31 mars 2007, ainsi que des variations survenues durant la période terminée à cette date.

	<i>Nombre de parts différées</i>
Attribuées pour la période de service allant de l'exercice 2006 à l'exercice 2008	316 717
Attribuées pour la période de service allant de mars 2007 à mars 2010	453 742
Confisquées	(1 279)
Parts différées en circulation au 31 mars 2007	769 180

FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES
Notes complémentaires
(Non vérifié)
Le 31 mars 2007

6. RÉGIME DE RÉMUNÉRATION À BASE DE PARTS (suite)

Régime de parts différées (suite)

Une charge de rémunération est constatée par les filiales de Placements Bell Aliant, s.e.c. Puisque ce passif sera acquitté au moyen de parts du Fonds, nous avons inscrit l'équivalent de la charge de rémunération de 4,3 M\$ constatée par les filiales de Placements Bell Aliant, s.e.c. à titre de surplus d'apport et de sommes à recevoir d'apparentés.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les montants à recevoir d'apparentés comprennent une somme de 4,3 M\$ liée au régime de parts différées (note 6).

Les sommes à verser aux apparentés comprennent les éléments suivants :

- Dans le cadre de la transaction visant l'acquisition de la participation indirecte restante de 36,7 % dans NorthernTel et Télébec, une filiale de Placements Bell Aliant, s.e.c. a accordé au Fonds de revenu Bell Nordiq un prêt de 131,0 M\$ en vue de lui permettre de verser une distribution spéciale à ses porteurs de parts. À la transformation du Fonds de revenu Bell Nordiq en société fermée, nous sommes indirectement devenus responsables du prêt. Le prêt est remboursable à vue à un taux d'intérêt de 5,1 % par année. Au 31 mars 2007, le solde de ce prêt accordé par un apparenté est de 131,0 M\$ et des intérêts débiteurs de 1,1 M\$ ont été constatés.
- Le 28 mars 2007, une filiale de Placements Bell Aliant, s.e.c. nous a accordé un prêt de 69,9 M\$ en vue de nous permettre de racheter des parts dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le prêt, ainsi que les intérêts afférents calculés selon un taux de 4,4 % par année, est remboursable le 27 avril 2007. Au 31 mars 2007, le solde de ce prêt accordé par un apparenté était de 69,9 M\$.
- Les autres crédateurs à payer à des apparentés comprennent principalement des coûts liés à une entente d'administration conclue avec certaines filiales de Placements Bell Aliant, s.e.c., des coûts de 4,4 M\$ engagés dans le cadre de notre placement dans NorthernTel et Télébec (note 2) et des intérêts débiteurs.

8. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 18 avril 2007, le Fonds a annoncé qu'il avait laissé expirer son offre visant l'acquisition de la totalité des parts en circulation d'Amtelecom Income Fund.